

Décision

Générale

colonial

Décision n° 216-217-218 mouvements

n° 216-217-218

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

25 juin 1912

Numéro JO

n° 188 du 01/07/1912

Date du numéro

1 juillet 1912

TEXTE INTÉGRAL

le bénéfice de l'entrepôt fictif, pour les armes et les munitions, est accordé au Comptoir de Djibouti, à MM. Marill et Kévorkoff, négociants.